

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 28 mars 2025 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil

Quorum : 7

Présents :

M. BODESCOT Luc, M. BOUILLOT Michel, M. BOUILLOT Sébastien, M. DURR Robert, M. GENTET Philippe, M. LE BOSSENEC Nicolas, Mme RIOL Marie-Jo, M. VALLON Marcel

Procuration(s) :

Mme PILON Sandra donne pouvoir à M. BODESCOT Luc

Absent(s) :

Mme CZIZEK Anaïck, Mme LESMAN Melissa

Excusé(s) :

Mme PILON Sandra

Secrétaire de séance : M. LE BOSSENEC Nicolas

Président de séance : Mme RIOL Marie-Jo

1 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET COMMUNAL 2024

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

adjointe

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Jo Riol, 1ère
vote le compte financier unique 2024 et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	573 339,36
		Réalisé :	228 898,36
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	573 339,36
		Réalisé :	137 496,32
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	589 611,62
		Réalisé :	117 322,45
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	589 611,62
		Réalisé :	636 555,63
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-91 402,04
Fonctionnement :	519 233,18
Résultat global :	427 831,14

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EAU 2024

Le Maire présente le CFU (Compte financier unique) de l'eau en 2024.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme RIOL, 1ère adjointe vote le CFU et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	44 779,17
		Réalisé :	1 706,51
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	44 779,17
		Réalisé :	39 864,17
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	16 534,57
		Réalisé :	3 796,54
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	16 534,57
		Réalisé :	14 007,70
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	38 157,66
Fonctionnement :	10 211,16
Résultat global :	48 368,82

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Riol 1ère adjointe, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	91 528,02
- un excédent reporté de :	427 705,16
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	519 233,18
- un déficit d'investissement de :	91 402,04
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	91 402,04

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	519 233,18
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	91 402,04
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	427 831,14
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	91 402,04

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - AFFECTATION DES RESULTATS EAU 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Riol 1ère adjointe après avoir approuvé le CFU de l'eau de l'exercice 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	3 313.31
	- un excédent reporté de :	6 897.85
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 211.16
	- un excédent d'investissement de :	38 157.66
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	38 157.66
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	10 211.16
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	10 211.16
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	38 157.66

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639A du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 30.63 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 67.89 %
- taxe d'habitation (TH) : 4.70 %

Charge Monsieur le Maire, de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 GENERAL

Le Conseil municipal sous la présidence de Sébastien Bouillot, le Maire vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 574 130,61

Recettes : 574 130,61

Fonctionnement

Dépenses : 597 037,61

Recettes : 597 037,61

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 574 130,61 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 574 130,61 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 597 037,61 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 597 037,61 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 EAU

Le conseil municipal sous la présidence de Sébastien Bouillot, le maire vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 38 157,66

Recettes : 38 157,66

Fonctionnement

Dépenses : 17 761,16

Recettes : 17 761,16

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 38 157,66 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 38 157,66 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 17 761,16 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 17 761,16 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - APPEL DE FONDS 2025 DISPOSITIF DU FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL)

Le Maire rappelle que le département de l'Ardèche est en charge du pilotage et de la gestion du FUL lequel a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

Le FUL consitue un levier essentiel de solidarité et de lutte contre la précarité. La contribution de chaque commune garantie la continuité des actions engagées.

Le président du Conseil départemental souligne le souhait exprimé par l'Assemblée Départementale d'une mobilisation financière partenariale sur le dispositif, il sollicite ainsi les communes quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2025.

Le Département propose de participer financièrement à l'exercice 2025 du fonds, au titre de la compétence d'action sociale à hauteur de 0.45 € par habitant.

Le montant de la contribution s'élèverait donc à : $112 \times 0.45 \text{ €} = 50.40 \text{ €}$

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - LOCATION GITE COMMUNAUX LOYER MENSUEL

Le Maire informe qu'il est possible de louer de manière saisonnière le gîte communal.

Il rappelle que le restaurant Marcon à St Bonnet est continuellement en recherche de logement pour ses personnels saisonniers, et qu'ils sont très intéressés par le gîte communal vu la proximité avec le village. Cette opportunité permet d'alléger la gestion des locations, et de permettre ainsi au logement d'être occupé sur du plus long terme.

Le Maire propose donc de définir le montant de la location meublée saisonnière mensuel avec les charges, et propose 340 € de loyer mensuel avec les charges (300 € + 40 € de charges)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Demande de subvention auprès du Département et de la région pour l'aménagement du terrain communal

Le Maire rappelle que la commune souhaite effectuer des aménagements du terrain communal B830; Avec la création d'un espace d'accueil randonneurs, jeux pour enfants, parking, parcours arbres, rénovation des toilettes publiques

Nicolas Le Bossenec présente les différents devis relatifs à ces aménagements

Descriptif	Montant HT
Terrassement aire de bivouac	2 500,00
cuve de stockage	14 913,59
Création aire de jeux	16 654,96
création parking et chemin d'accès	21 924,72
Plantations	1 620,00
Terrassement agrandissement préau	1 500,00
	59 113,27

Il est donc proposé de solliciter des aides auprès de la Région de 20% et du Département de 30 %.
Le plan de financement serait le suivant :

Financement prévu du projet		
NATURE DES DEPENSES	TAUX	MONTANT
Région	20%	11 822,65 €
Département	30%	17 733,98 €
RESSOURCES PROPRES		
autofinancement	50%	29 556,64 €
TOTAL		59 113,27 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Changement de la bâche du Renault Master

Le Maire informe que la bâche du Renault Master est en très mauvais état, que le véhicule de fait prend l'eau, et qu'il est nécessaire de la changer.

Le maire présente deux devis, et propose que la commune prenne l'entreprise la plus proche.

Luc Bodescot propose d'emmener le camion pour que celle-ci puisse prendre les côtes et faire la nouvelle bâche.

12 - Accès cimetière la Chapelle sous Rochepaule

Le maire fait un point sur l'avancement du dossier concernant le pont d'accès au cimetière de la Chapelle qui s'est écroulé pendant l'épisode cévenole du 17/10/2024.

Le dossier est pris en charge par la Mairie de Rochepaule, les devis ont été fournis.

Le coût des réparations est partagé par la Commune de Rochepaule et notre commune.
La commune de Rochepaule refacturera la partie qui incombe à notre commune.

Il informe le conseil que les travaux devraient commencer dans les prochains mois, et que la commune de Rochepaule va gérer la maîtrise des travaux.

Le coût prévisionnel total des travaux et études s'élève à +ou- 110 000 € TTC

La commune participe pour moitié.

Les subventions seront versées en totalité à la commune de Rochepaule qui reversera à notre commune au prorata des dépenses effectuées soit 50%.

Le Maire informe également que pour permettre l'avancer du chantier et le démarrage des travaux de l'ouvrage de reconstruction du nouveau pont, il est nécessaire de signer avec la commune de Rochepaule une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux à effectuer pour la reconstruction du pont d'accès au cimetière de la Chapelle sous Rochepaule sur les territoires des communes de Rochepaule et de St Pierre sur Doux, cette convention a pour objet :
de préciser les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage et d'en fixer son terme.

Il met à disposition la convention qui précise les conditions d'organisations de cette maîtrise d'ouvrage et fixe son terme.

CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE de MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES CONCERNANT DES TRAVAUX A EFFECTUER SUR LE PONT DE LA CHAPELLE SOUS ROCHEPAULE, RECONSTRUCTION DU PONT DU CIMETIERE SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DE ROCHEPAULE ET DE ST PIERRE SUR DOUX

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Changement alarme incendie salle polyvalente

Le Maire informe que l'alarme incendie de la salle polyvalente est défectueuse et devant l'urgence de son remplacement, il a été fait deux devis. Le choix se porte sur le moins cher. Le remplacement de l'alarme sera donc fait par l'entreprise BARDEL pour un montant de 641.82 € TTC.

14 - Changement porte accès gîte Est

Le Maire informe que la porte du bâtiment communal d'accès au gîte Est est à changer.

Il présente un devis pour le remplacement intégral de la porte qui nécessite d'être faite sur mesure.

Il présente le devis pour un montant TTC de 2610 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Accès cimetière La Chapelle sous Rochepaule

Le maire fait un point sur l'avancement du dossier concernant le pont d'accès au cimetière de la Chapelle qui s'est écroulé pendant l'épisode cévenole du 17/10/2024.

Le dossier est pris en charge par la Mairie de Rochepaule, les devis ont été fournis.

Le coût des réparations est partagé par la Commune de Rochepaule et notre commune.

La commune de Rochepaule refacturera la partie qui incombe à notre commune

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Travaux de réparation sur la piste (GR) suite l'épisode Cévenole du 17/10/2024

Le Maire rappelle que la GR a été fortement endommagé par l'épisode Cévenole du 17/10/2024.

Les buses de la piste ont glissé, le chemin s'est écroulé sur plusieurs mètres de profondeurs et de longueur.

Compte tenu du passage des randonneurs, il est nécessaire de faire rapidement les travaux de réparation.

L'entreprise de travaux Publics Brustlein qui va intervenir sur d'autres travaux forestiers a établi un devis pour la réfection de ce tronçon de piste pour un montant HT de 4050 €.

Le Maire met à disposition le devis, et l'état de la piste.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - Motion pour la protection des Maires et des élus proposé par l'association des Maires de France

Le Maire met à disposition une proposition de Motion d'alerte sur la protection des élus proposée par l'association des Maires ruraux de France. Il donne la parole à Philippe Gentet qui s'est rendu à la manifestation du 1er mars.

Philippe Gentet rappelle que cette manifestation, était une mobilisation d'une **centaine de maires et d'élus de l'Ardèche à Saint-Martial le samedi 1er mars 2025**. C'était un rassemblement pour soutenir la maire de Saint-Martial victime de deux caillassages. Tous les élus présents avaient revêtus l'écharpe tricolore. Et l'association des Maires Ruraux avait annoncé qu'elle transmettrait rapidement cette motion auprès des mairies pour que les élus soutiennent cette démarche.

18 - Divers **LICENCE IV**

Philippe Gentet rappelle que la commune à la licence IV et que pour le moment elle n'est pas exploitée. Il annonce que Monsieur CHELLAT serait d'accord pour reprendre la licence IV, et demande la prise en charge de la formation d'exploitant de boissons par la commune. Le Maire informe que la commune n'est pas à même de payer des formations aux particuliers. Philippe Gentet demande si la formation avait été payée à Stéphane Fombonne (association LABAYLE Rouge), Le maire dit qu'à sa connaissance cela n'a pas été le cas, il se renseignera.

CIMETIERE

Marie-Jo Riol propose des aménagements et amélioration au niveau du Cimetière. Notamment la création d'un espace Commun, et de murette. Ces petits travaux seront exécutés par l'employé communal.

CHEMIN DU PLAGNAL

Le chemin du Plagnal est dangereux Monsieur Georges Riol demande d'avoir un Interdit Temporaire de passage aux véhicules motorisés. Le maire dit qu'il se rendra sur place pour voir.

Le Secrétaire de séance,



Fait à SAINT-PIERRE-SUR-DOUX
Le Maire,

